

**REUNION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 13 AVRIL 2021**



Président : Bruno BEZOT, Maire

Présents : Mme SAINTEN-BOURGUIGNON, M. LOUIS, Mme BOYER, Mme DAUPELOUP,
Mme BALLINI, Mme ELIZONDŶ.

Absents excusés : Mme RODI, Mme BALANGER, M. DJENANE

Secrétaire de séance : Sophy SAINTEN BOURGUIGNON

Délibération N°4

BUDGET PRIMITIF 2021 – CAISSE DES ECOLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 à L 1612-20, R2311-10, R 2312-2, R2313-6, R2313-7, R2321-4, R 2321-5 et R 2122-9

VU le budget primitif 2021 de la Caisse des Ecoles présenté par M. BEZOT,

VU la note de présentation,

Les membres de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DIT que le budget de l'exercice 2021 est établi en conformité avec la nomenclature M 14

ADOpte le Budget primitif 2021 voté par chapitre et arrêté ainsi qu'il suit :

Section d'Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 0

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 26 489 €


Recettes : 26 489 €

Fait et délibéré, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié au registre

Le Président de la Caisse des Ecoles



Le Président


Bruno BEZOT